# L'IMPOSITION D'APRÈS LA DÉPENSE OU FORFAIT FISCAL

## EN BREF

- Le régime de l'imposition d'après la dépense ou Forfait fiscal permet aux ressortissants étrangers fortunés qui prennent résidence en Suisse de payer un impôt basé sur la dépense au lieu de l'impôt ordinaire sur le revenu et la fortune.
- Il leur assure la confidentialité de leurs avoirs à l'étranger (non-déclaration de leurs revenus/fortune hors Suisse) et une mise en conformité facilitée avec le système fiscal suisse.

## DANS QUEL CANTONS EST-IL APPLICABLE ?

- Il peut être demandé dans tous les cantons à l'exception de Zurich, Bâle-Ville, et Appenzell Rhode Extérieur. Limitation à l'année d'arrivée pour Bâle-Campagne, Schaffhouse.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER, À QUELLES CONDITIONS ?

*La personne doit remplir les trois conditions suivantes :*

- Ne pas avoir la nationalité suisse
- S'établir en Suisse pour la première fois ou après une absence d'au moins 10 ans
- Ne pas exercer d'activité lucrative en Suisse. Cela signifie qu'une activité lucrative en dehors de la Suisse est autorisée.

*Les conjoints vivant en ménage doivent tous deux remplir ces conditions.*

## TAXATION DES FORFAITAIRES

- La base d'imposition est calculée sur le coût total annuel mondial des frais de subsistance du contribuable et des personnes à sa charge (calcul du train de vie + calcul de contrôle) : minimum CHF 400 000 pour l'impôt fédéral direct ; les cantons sont également tenus de fixer une base de calcul minimale.
- Elle fait généralement l'objet de négociations avec les autorités fiscales cantonales (tax ruling).
- Les taux d'imposition ordinaires s'appliquent à la base négociée.
- Des cotisations de sécurité sociale suisse d'environ CHF 25 000 par an et par personne sont dues.

## PERMIS DE SÉJOUR

Les personnes soumises au régime de l'imposition d'après la dépense négocié avec les autorités cantonales ont le droit de demander le permis de séjour B.

## PASSAGE AU RÔLE ORDINAIRE

Le contribuable qui renonce à l'imposition d'après la dépense pour être imposé à l'impôt ordinaire ne peut plus, en règle générale, être imposé à nouveau selon le mode de l'imposition selon la dépense.

## EXPERTISE

*Selon le lieu de résidence, les différences d'imposition des personnes physiques peuvent être très importantes.*

*Il est donc indispensable de se faire conseiller pour trouver le domicile approprié et/ou négocier avec autorités fiscales à l'avance.*

LE RÉSEAU INTERNATIONAL WEALTH PLANNING D'EDMOND DE ROTHSCHILD EST À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE.

Le présent document est émis par le groupe Edmond de Rothschild. Rédaction achevée au 31 mars 2023.

Il n'est pas de nature contractuelle et vous est remis à titre d'information uniquement et ne constitue pas une consultation juridique, fiscale ou comptable personnalisée. Ce document ne doit pas être interprété comme une offre de produits ou de services financiers ou une recommandation d'acheter ou de vendre un instrument financier ou de souscrire à un service financier. Les informations qu'il contient n'ont pas été examinées à l'aune de votre situation personnelle ou de vos objectifs ou besoins spécifiques. Nous vous invitons à consulter vos propres conseillers indépendants. Le présent document s'appuie sur des informations provenant de sources ou de documents externes jugés fiables. Le groupe Edmond de Rothschild s'efforce de veiller à ce que les informations qu'il contient soient exactes, complètes et d'actualité mais ne peut fournir aucune garantie quant à leur exhaustivité ou à leur exactitude. Tout investissement comporte des risques, notamment des risques de perte de capital et de fluctuation de valeur et de rendement. En aucun cas, la responsabilité d'une entité du groupe Edmond de Rothschild, de ses directeurs et employés, ne saurait être engagée pour des dommages directs ou indirects, pertes, frais, réclamations, indemnisations, ou autres dépenses qui résulteraient de l'utilisation ou de la distribution de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document. A défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent document sont celles du groupe Edmond de Rothschild. Ce document est confidentiel et destiné uniquement à une utilisation par le groupe Edmond de Rothschild et les personnes à qui il est délivré. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de ce document et de son contenu, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, est strictement interdite, sauf autorisation préalable et écrite du groupe Edmond de Rothschild.
Copyright © groupe Edmond de Rothschild – Tous droits réservés